

PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION

- Fiche d'inscription Studio S / Autorisation parentale / Attestation responsabilité civile
- Règlement intérieur signé / certificat médical / photo d'identité.

FICHE D'INSCRIPTION DANSE : Année scolaire 2025-2026

NOM DE L'ELEVE : PRENOM :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL : LOCALITE :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

MAIL : TEL :

NOM ET PRENOM DU OU DES REPRESENTANTS LEGAUX DE L'ELEVE :

.....

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL : LOCALITE :

TEL : MAIL:

NOM(S) ET NOMBRE DE COURS PAR SEMAINE :

.....

Date et signature, précédées de la mention « lu et approuvé » :

AUTORISATION PARENTALE POUR UN ENFANT MINEUR

Madame, Monsieur

Agissant en qualité de titulaire(s) de l'autorité parentale de
l'enfant

☐ Autorise(nt) l'enfant à :

Participer à l'ensemble des répétitions ainsi qu'au gala de fin d'année

☐ N'autorise(nt) pas l'enfant à :

Participer à l'ensemble des répétitions ainsi qu'au gala de fin d'année

☐ Autorise(nt) Studio S à :

Photographier ou faire photographier et/ou filmer l'enfant lors des répétitions et du gala de danse de fin d'année

☐ N'autorise(nt) pas Studio S à :

Photographier ou faire photographier et/ou filmer l'enfant lors des répétitions et du gala de danse de fin d'année

Déclare(ons) :

☐ Céder à titre gracieux à l'EIRL pizot Séverine- Studio S le droit d'utiliser l'image de l'enfant sur tous les supports d'information ou de communication connus et inconnus à ce jour (brochure, programmes, dvd, publications web...) imprimés ou numériques édités par Studio S ainsi que sur tous les réseaux de communication, y compris télévisuels ou internet.

☐ Ne pas céder à titre gracieux à l'EIRL pizot Séverine- Studio S le droit d'utiliser l'image de l'enfant sur tous les supports d'information ou de communication connus et inconnus à ce jour (brochure, programmes, dvd, publications web...) imprimés ou numériques édités par Studio S ainsi que sur tous les réseaux de communication, y compris télévisuels ou internet.

Le studio S s'engage, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de l'image de l'enfant ainsi que des commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation de l'enfant.

Fait à, le

Signature(s) du père, mère, ou représentants légaux, précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser votre demande par voie postale.

RECAPITULATIF DANSE

- GALA LE **27 JUIN 2026** AU CASINO JOA À LA SEYNE SUR MER.
- REPETITIONS GENERALES **OBLIGATOIRES** LE SAMEDI OU DIMANCHE AVANT LE GALA (DATE À DÉTERMINER) ET LE **27 JUIN** AU MATIN AU CASINO JOA.
- **40€** PAR ÉLÈVE ET PAR COURS DE PARTICIPATION A LA LOCATION DES COSTUMES ET **45€** POUR LE COURS DE CABARET, A DONNER AVANT LES VACANCES DE DÉCEMBRE. CERTAINS COSTUMES POURRONT ETRE RECUPERES PAR LES ÉLÈVES APRES LE GALA.
- PAS DE COURS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES.
- VENTE DES PLACES DU GALA LE **DIMANCHE 17 MAI 2026** AU STUDIO DE 9H A 16H.

Fiche d'inscription 2025/2026
Règlement intérieur (A SIGNER)
1 Certificat médical
Attestation responsabilité civile
Photo identité

FICHE D'INSCRIPTION FITNESS

Année 2025-2026

NOM : PRENOM : AGE :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL : LOCALITE :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

TELEPHONE :

MAIL :

TYPE D'ABONNEMENT

• ABONNEMENT DU AU

Règlement Intérieur fitness Studio S année 2025/2026

Le « Studio S » dispense un enseignement spécialisé dans le domaine du fitness enseigné par Séverine PIZOT, coach diplômé.

Studio S se veut être un lieu de rencontres, d'échanges, où se retrouvent les personnes qui aiment le fitness et celles qui veulent le découvrir.

Le présent règlement a pour but de simplifier la vie du studio. Toute inscription vaut acceptation du règlement intérieur.

1. Modalités d'inscription

Le Studio de fitness est ouvert à toutes les personnes à partir de 15 ans (avec autorisation parentale).

Lors de l'inscription il sera demandé :

- La fiche d'inscription dûment remplie ainsi que le règlement intérieur signé.
- Un certificat médical d'aptitude à la discipline choisie de moins de 3 mois.
- Une photo d'identité de moins de 3 mois.
- Une attestation de responsabilité civile.
- Le paiement des frais d'inscription ainsi que la totalité de l'abonnement choisi (facilité de paiement par chèques en 3 fois pour les abonnements au trimestre, jusqu'à 11 fois pour les abonnements à l'année).
- Les abonnements ne sont ni cessibles, ni remboursables. (Sauf blessure nécessitant l'arrêt total de l'activité et sur présentation d'un certificat médical, perte d'emploi avec présentation d'un justificatif).
- Aucun remboursement ne sera effectué sur simple désir de l'adhérent d'arrêter l'activité.
- Toute année commencée est intégralement due.
- En cas de fermeture exceptionnelle imposée et indépendante de la volonté du Studio S, aucun remboursement d'abonnement ne pourra être effectué (les cours seront donnés en Live, en Visio, ou sur la chaîne YouTube du studio S)

Tout dossier devra être complet pour pouvoir faire son 1er cours.

2. Déroulement des cours

La responsabilité du Studio n'est engagée que pendant la durée des activités.

En cas d'absence du coach, dans la mesure du possible, les adhérents seront prévenus par un message téléphonique ou message affiché sur la porte du studio.

Il appartient aux parents ou accompagnants des adhérents mineurs de s'assurer que les cours ont bien lieu avant de laisser l'adhérent seul.

Les adhérents sont tenus d'arriver avant le début des cours pour commencer et finir à l'heure.

Le coach se réserve le droit de refuser les adhérents en retard. Chaque cours débute par un échauffement essentiel à la santé physique des adhérents.

En aucun cas le coach n'est tenu responsable des adhérents avant ou après le cours.

LES COURS SERONT ASSURES POUR UN MINIMUM DE 2 PERSONNES

Les adhérents doivent avoir une tenue adaptée à l'activité :

Tenue de sport, serviette (obligatoire pour les tapis), baskets propres, les chewing-gums et bonbons sont interdits durant les cours.

3. Vacances scolaires

- DU 20 OCTOBRE 2025 AU 26 OCTOBRE 2025
- DU 20 DECEMBRE 2025 AU 4 JANVIER 2026
- DU 23 FEVRIER 2026 AU 1ER MARS 2026
- DU 11 AVRIL 2026 AU 19 AVRIL 2026
- TOUT LE MOIS D'AOUT
- PLANNING D'ETE DU MARDI 1ER JUILLET 2026 AU JEUDI 31 JUILLET 2026.

4. Consignes

L'utilisation du téléphone portable, sauf en cas d'urgence, est interdite pendant les cours

Le studio de fitness n'est pas responsable des vols qui pourraient avoir lieu dans les vestiaires.

Il est fortement conseillé aux adhérents de se rendre aux cours sans argent, objets de valeurs ou autres.

5. Droit à l'image

Le Studio S se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des adhérents inscrits

à des fins de communications et de publicité sur tout support que ce soit concernant l'image de Studio S.

- Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit. Le présent règlement est révisable tous les ans.

Je soussigné(e) Mcertifie avoir pris connaissance du
Règlement Intérieur du Studio de fitness Studio S.

Fais à, le

Signature suivie de la mention « lu et approuvé »

Studio S

L'adhérent